



APERÇU DU FNB

Accelerate Financial Technologies Inc.
Fonds diversifié de revenu de crédits Accelerate
Le 6 mai 2024



Ce document contient des renseignements essentiels sur le Fonds diversifié de revenu de crédits Accelerate (le « FNB »). Vous trouverez plus de détails dans le prospectus de ce FNB. Pour en obtenir un exemplaire, communiquez avec votre représentant ou avec Accelerate Financial Technologies Inc. au 1 855 892-0740 ou visitez le www.AccelerateShares.com.

Avant d'investir dans un FNB, vous devriez évaluer s'il cadre avec vos autres investissements et respecte votre tolérance au risque.

Bref aperçu

Date de création du FNB	Le 19 mars 2024	Gestionnaire du fonds	Accelerate Financial Technologies Inc.
Valeur totale au 31 janvier 2024	-	Gestionnaire de portefeuille	Accelerate Financial Technologies Inc.
Ratio des frais de gestion (RFG)	-%	Distributions	Mensuelles

Information sur les opérations (12 mois se terminant le 30 avril 2024)

Symbole boursier	INCM et INCM.U	Volume quotidien Moyen	Cette information n'est pas disponible puisque le FNB n'a pas encore terminé une période de 12 mois consécutifs.
Bourse	Bourse de Toronto	Nombre de jours de négociation	Cette information n'est pas disponible puisque le FNB n'a pas encore terminé une période de 12 mois consécutifs.
Monnaie	Dollar canadien (INCM) et Dollar américain (INCM.U)		

Information sur l'établissement du prix (12 mois se terminant le 30 avril 2024)

Cours du marché	Cette information n'est pas disponible puisque le FNB n'a pas encore terminé une période de 12 mois consécutifs.
Valeur liquidative	Cette information n'est pas disponible puisque le FNB n'a pas encore terminé une période de 12 mois consécutifs.
Écart acheteur-vendeur moyen	Cette information n'est pas disponible puisque le FNB n'a pas encore terminé une période de 12 mois consécutifs.

Dans quoi le FNB investit-il?

Le Fonds diversifié de revenu de crédits Accelerate cherche à offrir une exposition à des sources de revenus alternatives par rapport aux fonds traditionnels à revenu fixe en se concentrant, sans s'y limiter, sur le marché du crédit privé, des prêts directs, des titres adossés à des actifs et des titres adossés à des créances hypothécaires. Le INCM s'expose aux titres cotés contenant des prêts directs à des sociétés privées, des prêts garantis et des hypothèques, ainsi que d'autres instruments de dette tels que les titres adossés à des prêts, en investissant dans des sociétés de développement des entreprises (business development company - BDC), des fonds à capital fixe (FCF) et des fonds négociés en bourse (FNB) cotés, mettant l'accent sur les BDC et les FCF détenant des prêts à taux variable. Le INCM peut en outre détenir des titres ou des fonds supplémentaires, y compris des fonds secondaires de crédit privé, des prêts largement syndiqués ou des prêts directs aux entreprises.



Les graphiques ci-dessous donnent un aperçu des placements du FNB au 30 avril 2024. Ces placements changeront au fil du temps

10 principaux placements (au 30 avril 2024)

Cette information n'est pas disponible à parce que le FNB est nouveau.

Répartition des placements (au 30 avril 2024)

Cette information n'est pas disponible parce que le FNB est nouveau.

Quels sont les risques associés à ce FNB?

La valeur du FNB peut augmenter ou diminuer. Il vous est donc possible de perdre de l'argent.

Une façon d'évaluer les risques associés à un FNB est de regarder les variations de son rendement, ce qui s'appelle la « volatilité ».

En général, le rendement des FNB très volatils varie beaucoup. Ces FNB offrent un plus grand risque de perdre de l'argent mais peuvent aussi offrir un rendement plus élevé. Le rendement des FNB peu volatils varie moins mais est généralement plus faible. Ces derniers risquent moins de perdre de l'argent.

Niveau de risque

Accelerate Financial Technologies Inc. estime que la volatilité de ce FNB est **moyenne**.

Puisqu'il s'agit d'un nouveau FNB, le niveau de risque ne constitue qu'une estimation faite par Accelerate Financial Technologies Inc. En règle générale, ce niveau est établi en fonction de la variation du rendement du FNB d'une année à l'autre. Il n'indique pas la volatilité future du FNB et peut changer avec le temps. Un FNB dont le niveau de risque est faible peut quand même perdre de l'argent.



Pour en savoir davantage sur le niveau de risque et les facteurs de risque qui peuvent influencer sur le rendement du FNB, consultez la rubrique « Facteurs de risque » dans le prospectus du FNB.

Aucune garantie

Ce FNB n'offre aucune garantie. Vous pourriez ne pas récupérer le montant investi.

Rendements antérieurs

Quel a été le rendement du FNB?

Cette section vous indique le rendement des parts du FNB, avec des rendements calculés à l'aide de la valeur liquidative (« VL ») du FNB, donc après déduction des frais. Les frais réduisent les rendements du FNB. Cette information n'est pas disponible actuellement parce que le FNB n'a pas encore terminé une période de 12 mois consécutifs.

Rendements annuels

Cette section vous indique le rendement des parts du FNB au cours des dernières années civiles. Cette information n'est pas disponible actuellement parce que le FNB n'a pas encore terminé une période de 12 mois consécutifs.



Meilleur et pire rendement sur 3 mois

Cette section vous indique le meilleur et le pire rendement des parts du FNB sur trois (3) mois. Cette information n'est pas disponible actuellement parce que le FNB n'a pas encore terminé une période de 12 mois consécutifs.

Rendement moyen

Cette section vous indique la valeur et le taux de rendement annuel composé d'un placement hypothétique de 1 000 \$ dans des parts du FNB. Cette information n'est pas disponible actuellement parce que le FNB est nouveau.

Négociation des parts de FNB

Les FNB détiennent un ensemble de placements tout comme les fonds communs de placement réguliers, mais leurs parts se négocient à la bourse comme des actions. Voici quelques points à retenir lorsque vous négociez des parts de FNB :

Établissement du prix

Les parts de FNB ont 2 types de prix : le cours du marché et la valeur liquidative.

Cours du marché

Les parts de FNB sont achetées et vendues en bourse au cours du marché, lequel peut varier tout au long du jour de bourse. Des facteurs comme l'offre, la demande et les variations de valeur des placements du FNB peuvent changer le cours du marché.

Vous pouvez obtenir les cours affichés en tout temps durant le jour de bourse. La cote vous indique le cours acheteur et le cours vendeur.

Le cours acheteur est le cours le plus élevé qu'un acheteur accepte de payer si vous souhaitez vendre vos parts. Le cours vendeur est le cours le plus bas auquel un vendeur accepte de vendre des parts si vous voulez en acheter. La différence entre ces cours est appelée écart acheteur-vendeur.

En général, plus cet écart est petit, plus le FNB est liquide. Cela signifie qu'il est plus probable que vous obteniez le prix que vous espérez.

Valeur liquidative

Comme les fonds communs de placement, les FNB ont une valeur liquidative qui est calculée après la fin de chaque jour de bourse et qui correspond à la valeur des placements du FNB à ce moment précis.

La valeur liquidative sert à calculer l'information financière communiquée, comme les rendements présentés dans ce document.

Ordres

Une opération s'effectue principalement de 2 manières : par un ordre au marché ou par un ordre à cours limité. Un ordre au marché vous permet d'acheter ou de vendre des parts au cours du marché. Un ordre à cours limité vous permet de fixer le prix auquel vous acceptez d'acheter ou de vendre des parts.

Moment de l'opération

En général, le cours du marché fluctue davantage vers le début et la fin du jour de bourse. Il est donc préférable de passer un ordre à cours limité ou d'exécuter l'opération à un autre moment.



À qui le FNB est-il destiné?

Aux investisseurs qui :

- souhaitent obtenir une exposition à des sources de revenus alternatives; et
- ont une tolérance au risque moyen.

Un mot sur la fiscalité

En général, vous devez payer de l'impôt sur l'argent que vous rapporte un FNB. Le montant à payer varie en fonction des lois fiscales de votre lieu de résidence et selon que vous détenez ou non le FNB dans un régime enregistré, comme un régime enregistré d'épargne-retraite ou un compte d'épargne libre d'impôt. Rappelez-vous que si vous détenez votre FNB dans un compte non enregistré, les distributions du FNB s'ajoutent à votre revenu imposable, qu'elles soient versées en argent ou réinvesties.

Quels sont les coûts?

Cette section présente les frais que vous pourriez avoir à payer pour acheter, posséder et vendre des parts en \$ CA du FNB. Les frais (y compris les commissions de suivi) peuvent varier d'un FNB à l'autre. Des commissions élevées peuvent inciter les représentants à recommander un placement plutôt qu'un autre. Informez-vous sur les FNB et les placements plus économiques qui pourraient vous convenir. Cette information n'est pas disponible actuellement, le FNB n'ayant pas le minimum de 12 mois requis.

1. **Courtages** – Il se pourrait que vous ayez à payer une commission chaque fois que vous achetez ou vendez des parts du FNB. Les commissions peuvent varier selon le cabinet de courtage. Certains offrent des FNB sans commission ou exigent un investissement minimal.
2. **Frais du FNB** – Vous ne payez pas ces frais directement. Ils ont cependant une incidence car ils réduisent le rendement du FNB.

Les frais du FNB se composent des frais de gestion, des frais d'exploitation et des frais de transactions. Les frais de gestion annuels du FNB correspondent à 0,75 % de sa valeur. Puisque ce FNB est nouveau, les frais d'exploitation et de transactions ne sont pas encore connus.

3. **Commission de suivi** – La commission de suivi est versée tant que vous possédez des parts du FNB. Elle couvre les services et/ou les conseils que votre représentant et/ou sa société vous fournit. Ce FNB ne facture pas de commission de suivi.

Et si je change d'idée?

En vertu des lois sur les valeurs mobilières de certaines provinces et certains territoires, vous avez le droit d'annuler votre souscription ou acquisition dans les 48 heures suivant la réception de sa confirmation.

Dans certaines provinces et certains territoires, vous avez également le droit de demander la nullité d'une souscription ou d'une acquisition ou, dans certaines juridictions, de poursuivre en dommages-intérêts si le prospectus, l'aperçu du FNB ou les états financiers contiennent de l'information fautive ou trompeuse. Vous devez agir dans les délais prescrits par la loi sur les valeurs mobilières de votre province ou territoire.

Pour de plus amples renseignements, reportez-vous à la loi sur les valeurs mobilières de votre province ou territoire, ou consultez un avocat.

Renseignements

Pour obtenir un exemplaire du prospectus et d'autres documents d'information du FNB, communiquez avec Accelerate Financial Technologies Inc. ou votre représentant. Ces documents et l'aperçu du FNB constituent les documents légaux du FNB.

Accelerate Financial Technologies Inc.
140 10 Avenue SE, Suite 310,
Calgary (Alberta) T2G 0R1

Site Web : www.AccelerateShares.com
Numéro sans frais : 1 855 892-0740